

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Mairie de MILHAC-DE-NONTRON

Délibération n° 81/2025

L'an deux mil vingt-cinq

Le 12 du mois de décembre Le Conseil Municipal de la commune de MILHAC-DE-NONTRON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des associations, sous la présidence de Monsieur Pascal MECHINEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04/12/2025

PRESENTS : MECHINEAU Pascal, LIEGEOIS Daniel, BOUTELOUP Mireille, CHEMIN Alexandra, HISPIWACK Jean-Michel, LAFORGE Françoise, MUCHERON Laurence, NAFTEUX Daniel

PROCURATION : BURBAN Anne-Gaëlle à LAFORGE Françoise

ABSENTS : TOUAT Jean-Claude, BOUSSARIE Myriam, GARDILLOU Sophie, JAMAIN Thomas, LORENZO Manuel LAGARDE Lionel

SECRETAIRE DE SEANCE : CHEMIN Alexandra

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 8

Procurations : 1

Votants : 9

**OBJET : DEMANDE SUBVENTIONS ETAT ET DEPARTEMENT MISE EN PLACE
D'UNE BATTERIE DE STOCKAGE DE 15KW**

Monsieur le Maire rappelle qu'il, est envisagé au budget 2026 de poursuivre la dynamique de transition énergétique (10 -ème programme) des bâtiments communaux en particulier en complétant le dispositif de production d'énergie électrique par l'installation en autoconsommation mise en place sur la toiture de la Mairie réalisé en 2024 grâce à la mise en place d'une batterie de stockage de 15kw (Projet proposé au Contrat de Réussite de la Transition Energétique).

Etant entendu qu'il semble possible de solliciter de l'accompagnement financier d'une part de l'ETAT au titre d'une dotation DSIL, ou fond vert, et d'autre part du conseil départemental au titre du fond d'équipement des communes.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de faire une demande d'aide financière (sur la base du montant HT de 11.597,60€)

A l'Etat sur Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour un pourcentage maximum de 40% soit 4639.04€ et de porter cela sur un plan de financement envisagé.

Au Conseil Départemental via le Fond d'Equipement des Communes pour un pourcentage maximum de 20% soit 2319.52€ et de porter cela sur un plan de financement envisagé. Qui permettrait de laisser apparaître un reste à charge pour la commune de 40% soit 4639.04€.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Mairie de MILHAC-DE-NONTRON

Après en avoir débattu le conseil municipal à l'unanimité :

➤ **Adopte** le projet de plan de financement

➤ **Charge** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires pour la mise en place du plan de financement proposé.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
Du conseil municipal
Le Maire,
Pascal MECHINEAU



*Copie certifiée exécutoire compte-tenu de sa transmission en sous-préfecture et de sa publication
Le Maire, Pascal MECHINEAU*